

Montréal autorise la démolition d'une église «d'intérêt»

14 janvier 2016 | Jeanne Corriveau | Montréal



Photo: Conseil du patrimoine religieux du Québec
L'église Saint-Columba, dans CDN-NDG, a surtout une valeur sociale et symbolique.

Montréal autorise la démolition d'une église anglicane de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (CDN-NDG) pour permettre la construction d'un projet résidentiel de sept unités. Bien qu'elle soit d'architecture modeste, l'église Saint-Columba figurait sur la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial de la Ville.

Construite en 1920, l'église Saint-Columba est située au 4020, avenue Hingston. De 1969 à 2012, elle fut occupée par la communauté catholique polonaise de la Sainte-Trinité. Karol Józef Wojtyła y avait d'ailleurs prononcé une allocution avant de devenir Jean-Paul II.

Mais en 2012, l'église a été fermée. Comme les tentatives pour lui trouver une autre vocation ont échoué, la propriété a été vendue à un promoteur immobilier. Mercredi matin, le comité exécutif a donné son aval au retrait de l'église de la liste des « *Bâtiments d'intérêts patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle* » et autorisé sa démolition. Le centre communautaire « Parish Hall » sera toutefois conservé.

Intérêt patrimonial

Les citoyens qui s'opposent depuis des mois à la démolition de l'église sont furieux. « *C'est une petite église de quartier, du patrimoine modeste, mais elle représente un développement de tout un secteur* », fait valoir Monique Charpentier. Sa voisine, Louise Chagnon-Côté, déplore que la Ville fasse disparaître aussi facilement une part de la mémoire du quartier au profit de maisons « *d'architecture discutable* ». La Ville aurait dû assumer son rôle de protection de l'immeuble et oeuvrer à une conversion qui aurait permis de conserver l'immeuble, disent-elles : « *On sent un retour à l'ère Drapeau, où le maire et les élus font la pluie et le beau temps.* »

L'arrondissement de CDN-NDG estime qu'à la lumière de diverses évaluations, l'église présente un faible intérêt patrimonial. Celui-ci repose notamment sur la valeur sociale et symbolique comme lieu communautaire et sa signification spirituelle, indiquait l'énoncé de l'intérêt patrimonial publié en 2014 : « *Ce site témoigne du développement intensif de Notre-Dame-de-Grâce dans les premières décennies du XXe siècle et de la présence de la communauté anglophone anglicane dans le quartier* ».

Pour leur part, le Conseil du patrimoine de Montréal et le Comité Jacques-Viger ont jugé la démolition de l'église « *acceptable compte tenu de la qualité du projet de remplacement et des études réalisées sur l'intérêt patrimonial du site* ».

Nouvelle vocation

Après la fermeture de l'église en 2012, l'Église anglicane avait entrepris avec l'arrondissement des démarches pour trouver une nouvelle vocation au bâtiment. Des discussions avaient même été menées avec des groupes communautaires, mais en vain. Seul le centre communautaire a pu être loué à une organisation juive, Chabad NDG.

L'église et le centre communautaire ont finalement été vendus à une compagnie à numéro qui a fait appel au lobbyiste Robert Libman pour faciliter l'approbation finale du projet par la Ville. Après étude, le propriétaire a jugé que la conservation de l'église serait fort ardue.

Le projet pourrait maintenant être soumis au processus d'approbation référendaire.